

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Commune d'Argentine – Séance du vendredi 29 juin 2026

Présidence

La séance est présidée par Monsieur le Maire, Eric PERRIER, conformément à l'article L. 2121-11 du CGCT.

Présents

Présents : 13 conseillers municipaux

Absents excusés : Mélanie Dutertre

Jérôme Cassotti (pouvoir Pauline Cereghelli)

Secrétaire de séance

Monsieur Simon Reboul est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h35.

Approbation du PV de séance du 5 juin :

Une faute à corriger : dévégétaliser la Tour du Château

M. Le Maire propose de rajouter une délibération :

Proposition d'une liste de noms pour la commission d'impôt communale des impôts directs (obligatoire)

L'ordre du jour, ainsi modifié annexé au présent procès-verbal, est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour validé à l'unanimité

Délibérations :

♦ Délibération n°202637– Renouvellement du contrat de Mme Julie Martini

Afin d'assurer les besoins en entretien des locaux communaux ainsi que le fonctionnement des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire, il convient de renouveler le contrat de Mme MARTINI à compter du 01 septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2027.

➤ **Approuvé à l'unanimité**

◇ Délibération n°202639– Renouvellement du contrat de Mme Amandine Bouvier

Le contrat de travail CDD, de Madame BOUVIER Amandine, animatrice au Musée du Félicien arrive à son terme le 12 octobre prochain, et il convient de le renouveler pour 1 an du 13/10/2026 au 12/10/2027.

➤ **Approuvé à l'unanimité**

◇ Délibération n°202638 et n°202636 – Approbation du rapport sur l'eau et l'assainissement

Jean-Noël Métral en charge des travaux, présente les rapports :

❖ Sur l'eau :

Un rapport sur l'eau est un document annuel obligatoire qui présente l'état du service public de l'eau potable : qualité de l'eau, fonctionnement du réseau, volumes produits et perdus, travaux réalisés, coûts du service et équilibre financier, afin d'assurer la transparence auprès des élus, des usagers et des autorités.

- Info : 28 000 m³ de pertes sur 2025 / c'est moins que les années précédentes (plus de 50 000 m³ certaines années)
- Ratio : bon à 66% sur le réseau en prenant en compte la perte en m³ par kilomètre et par jour en 2025 / en 2024 uniquement 44%

❖ Sur l'assainissement collectif de Marcantoux:

Un rapport sur l'assainissement collectif est un document annuel qui présente le fonctionnement du réseau d'assainissement de la commune : état des installations, conformité réglementaire, travaux réalisés ou à prévoir, coûts du service et équilibre financier, afin d'assurer la transparence et de vérifier que le système traite correctement les eaux usées des habitants.

- Dimensionnement est correct par rapport au besoin
 - La station est ancienne, il faut s'attendre à des travaux d'ici 10 ans
 - Le coût des travaux étant très important, la commune doit obligatoirement faire un schéma directeur car cela conditionne les subventions. Celles-ci sont généralement accordées sous condition d'atteindre un prix au m³ » de 1.5 € (1.3 € à ce jour).
 - Un **schéma directeur** est un document de planification qui définit, sur plusieurs années, la stratégie, les priorités et les travaux nécessaires pour développer ou moderniser un service public notamment l'eau et l'assainissement.
- Intégration du rapport sur le site internet de la commune

➤ **Approuvé à l'unanimité**

◇ Délibération n°202641 – Renouvellement du PEFC "Programme Européen des Forêts Certifiées"

M. le Maire explique : *Le **Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC)** est un label qui garantit que les forêts sont gérées de manière durable, en respectant l'environnement, la biodiversité et des pratiques sylvicoles responsables, afin d'assurer une exploitation équilibrée et protectrice du patrimoine forestier.*

Engagement de la commune le 25 février 2022 sur les forêts communales

L'engagement arrive à échéance le 05 août 2026

Info : surface de 694.44 ha de forêt communale

Coût pour la commune : 691.60 € de cotisation + 50 € de frais de dossier / pour les 5 ans (possibilité de 50% de subvention de l'ONF) soit un coût réel pour la commune de 395.80 € pour 5 ans

➤ **Approuvé à l'unanimité**

◇ Délibération n°202640– transférer les pouvoirs de police spéciale des maires à la Com'Com Porte de Maurienne :

M. le maire explique la possibilité de transférer les pouvoirs de police spéciale des maires à la Com'Com Porte de Maurienne :

Le transfert consiste à confier à l'intercommunalité, plutôt qu'au maire, trois compétences très techniques afin qu'elles soient gérées de manière mutualisée, avec plus d'expertise, mais au prix d'une perte de maîtrise locale pour la commune.

- *publicité extérieure,*
- *assainissement non collectif*
- *bâtiments en péril*

Points positifs du transfert	Points négatifs du transfert
Allègement de la charge du maire Expertise technique et sécurisation juridique Cohérence intercommunale Responsabilité portée par la Com'Com	Perte de la signature et de la maîtrise locale Uniformisation parfois inadaptée aux petites communes Perte de la recette liée aux amendes

Depuis 2020 le transfert avait lieu jusqu'au renouvellement de mandature

Après échange, le Maire propose de garder les compétences au niveau communal

➤ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération n°202635– Proposition d'une liste de noms pour la commission d'impôt communale des impôts directs (obligatoire)

La commission communale des impôts directs est un organisme obligatoire qui réunit chaque année des habitants de la commune pour vérifier les bases d'imposition foncière et s'assurer que les taxes locales (foncier bâti, non bâti...) sont réparties de manière juste et cohérente entre les contribuables.

Listing :

- **Délégués** : Emmanuel Jordan-Meille / Jérôme Cassotti / Benoit Boucrot / Karine Tuderoz / Simon Reboul / Colette Boon / Patrick Couratin / Denis Morard / Alexis Truchet / Valérie Meurier / Jean-Noël Metral / Nadine Tiby
- **Suppléants** : Dominique Romanet / Jackye Taverne / Karine Giez / Estelle Gaudiez / Ludo Morelle / Elodie Dubourgeat

La commission qui se réunit 1 fois par an pour étudier les bases d'imposition foncière et la bonne répartition sur la commune

La commission est présidée par le maire de la commune en présence ou non de l'administration

➤ **Approuvé à l'unanimité**

Autres sujets :

Situation comptable juin 2026

Présentation par Benoit, adjoint en charge du budget

En résumé :

À ce jour, aucun imprévu de fonctionnement n'est à signaler sur le budget réalisé. Les dépenses et recettes suivent les prévisions votées, sans dérive particulière.

Le budget d'investissement 2026 demeure limitée, principalement en raison du changement de municipalité. Cette transition a entraîné :

- une période d'observation et de prise en main des dossiers,
- un ralentissement naturel du lancement de nouveaux projets,
- une priorité donnée à la continuité des services et à la stabilisation de l'organisation.

Peu de projets structurants sont donc engagés sur l'exercice en cours.

Plan canicule

Présentation par Colette Boon, adjointe en charge de la solidarité du Plan Canicule.

- **Le plan canicule** est un dispositif communal qui organise la prévention, la surveillance et l'intervention en cas de fortes chaleurs. Intégré au **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, il précise comment la commune protège les personnes vulnérables, informe la population et coordonne les actions avec les services de secours.

Le Plan Canicule du village est en cours d'élaboration et évoluera au fil du temps en fonction des besoins et des directives préfectorales.

Travaux thermiques groupe scolaire

Présentation par Grégory Simonini, en charge de la commission travaux :

- Remplacement des 6 fenêtres du RDC avec ajout de volets roulants
- Budget d'environ 22 000 € pour l'ensemble selon devis.
- Demande de rajout de rideaux solaires pour la petite salle de cantine.
- Demande de subventions pour réduire cet investissement
- Travaux à prévoir sur les périodes de vacances scolaires Noël 26 ou février 27.

Organisation cinéma

Demande de Valérie Meurier en charge des associations et de la culture :

- Groupe de 3-4 personnes pour le choix des films

Valérie explique pour éviter que cela soit toujours les mêmes conseillers qui soient présents pour l'installation de la salle et l'aide au projectionniste, il faut établir une rotation. Trois personnes par séance.

- Tableau de planification des personnes de septembre 2026 à juin 2027 à mettre en œuvre.

Marché de Noël

Valérie Meurier précise que l'organisation le marché de Noël sera fait par la mairie car inscrit dans les missions de la municipalité dans le programme de la vie culturelle & associatives.

- Date prévisionnelle du Marché les 19 ou 20 décembre.

Validation du conseil pour la faisabilité du marché

Le Bassin de la Roche

M. le Maire informe le Conseil qu'au vu des éléments historiques concernant le bassin, Maître Viboux, notaire à Chamoux, confirme que celui-ci peut devenir propriété communale. Le terrain supportant l'ouvrage resterait la propriété de Mesdames Murat et Germanaz, mais une servitude d'accès au bassin serait établie au profit de la commune. Un acte notarié serait déposé aux hypothèques pour formaliser ce transfert. Mesdames Murat et Germanaz prendraient en charge l'ensemble des frais notariés.

Avantage :

- Rentre dans le domaine communal
- Servitude d'accès au bassin pour tous publics
- Pas la responsabilité de l'alimentation en eau

Inconvénient :

- Entretien du bassin par la commune
- Gestion du débit d'eau par la commune

Le maire propose de contacter le notaire afin d'affiner la proposition et faire avancer le dossier pour le proposer en délibération lors du prochain conseil.

Intervention de la société Géode pour le sentier communal de la Combe

M. le Maire explique que, suite au rendez-vous du 8 juin 2026 concernant le chemin rural de La Motte, la société de géomètre-expert Géode propose d'établir un plan de situation précisant les limites du chemin. Le coût de cette intervention est estimé à environ 2 000 € (prise en charge par la commune). Cette opération permettrait de remettre en ordre le tracé du chemin et de sécuriser son accès pour les promeneurs.

- Le Conseil valide le recours à l'entreprise Géode, dans l'objectif de récupérer le chemin en vue de la réalisation du "chemin balcon d'Argentine".

Etude préventive du ruisseau de la Balme sur Charrière-Chaude par GEMAPI

M. le Maire indique avoir été interpellé par un habitant qui craint un affaissement des berges du ruisseau de la Balme, susceptible de générer un risque pour ses biens. GEMAPI a procédé à une première analyse de la situation : aucun danger immédiat n'a été identifié.

La municipalité reste dans l'attente du diagnostic complet afin de déterminer les mesures à engager.

Divers

- Le Conseil valide le renouvellement du montant de 65 € par enfant pour l'école pour la prochaine année scolaire (matériel pédagogique, fournitures, sorties éducatives, activités culturelles, petits équipements ou participation aux projets menés par les enseignants, afin de garantir un fonctionnement de qualité pour les élèves).
- Les situations d'insalubrité signalées à Charrières Chaudes ont fait l'objet d'une rencontre entre le Maire et la propriétaire des biens concernés. À l'issue de l'échange, le propriétaire s'est engagé à procéder aux améliorations nécessaires. Les désordres constatés devraient se résorber d'ici la fin de l'été. Le Maire reste attentif à l'évolution de la situation et poursuivra le suivi jusqu'au retour à un état conforme.
- Des problèmes persistent concernant les conteneurs poubelles, notamment à Gemilly et Bramafan, avec des dépôts non conformes ou des sacs hors normes. La commune prendra contact avec le SIRTOMM afin d'améliorer la gestion et la conformité des dépôts.
- Concernant la plateforme de déchets verts, le respect de l'arrêt du dépôt est globalement assuré, mais quelques dépôts sauvages ont été constatés et feront l'objet d'une vigilance renforcée.

Fin du conseil à 22h30

Le Maire

Eric PERRIER